



Formation aux prescriptions de sécurité électrique **en vue de l'habilitation BE Manœuvre BS**

PUBLIC : Toute personne amenée à réaliser en basse tension du réarmement de compteur et / ou du remplacement de matériel électrique à l'identique hors tension.

PRE-REQUIS : Aucun

DUREE : 14 heures

EFFECTIF : groupe de 12 personnes maximum

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectif : Rendre capable les stagiaires de respecter les prescriptions de sécurité définies par la norme NFC 18-510 et les recommandations INRS

CONTENU

1. Présentation

- Historique de la sécurité électrique,
- Textes réglementaires en vigueur,
- Recueil de prescriptions UTE.

2. Notions de base d'électricité

- Mise en évidence des notions de tension, d'intensité,
- Effets du courant électrique sur l'individu,
- Domaine de tension,
- Travaux d'ordre non-électrique,
- Travaux d'ordre électrique,
- Contact direct et indirect.

3. La prévention des risques électriques

- Accidents d'origines électriques,
- Statistiques des accidents d'origines électriques (Source INRS),
- Causes d'accidents d'origines électriques,
- Moyens de lutte contre les accidents d'origines électriques,
- Protection contre les dangers électriques.

4. Comment travailler en sécurité

- Distances de sécurité (DMA, DLV),
- Définition zones d'environnement,
- Mise en place de ces zones d'environnement,
- Procédures de travail définies dans le recueil UTE C 18-510,
- Manœuvres permises au non-électricien habilité,
- Choix du matériel portatif à main électrique,
- Procédure de consignation électrique,
- Matériel de protection individuel,
- Matériel de protection collectif.
- Les limites de l'habilitation BE BS
- Exercices pratiques portant sur la consignation, la VAT et le remplacement de matériel à l'identique

5. Habilitation du personnel

- Définition de l'habilitation électrique,
- Document du titre d'habilitation,
- Validité du titre d'habilitation,
- Symboles d'habilitation,
- Exemples de titres d'habilitations.

6. Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident

- Arrêt de l'ouvrage, installation ou équipement électrique,
- Notions de premiers secours,
- Lutte incendie sur ouvrage électrique

VALIDATION DE LA FORMATION

Le stagiaire sera validé si les exercices pratiques sont réalisés en respectant les procédures de sécurité électrique et si il obtient au moins 70% de bonnes réponses au QCM de fin de stage

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et pratiques
- Exposé interactif
- Exercices pratiques
- Visite de site
- Evaluation des acquis en cours de formation

DOCUMENTS DELIVRES

- Attestation de formation
- Certificat de réalisation envoyé au donneur d'ordre



FORMATEURS

Intervenant titulaire du certificat de formateur habilitation électrique

LIEU :

Intra : En vos locaux

Inter : En nos locaux situés à Andrézieux Bouthéon

MODALITES D'ORGANISATION ET DELAIS D'ACCES :

Intra : Délai en fonction des demandes et besoins du client

Inter : 1 mois sous réserve d'avoir un effectif minimum de 5 personnes

